

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE****Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour le Pôle Nature de Vitrezay :

Une convention de mise à disposition de matériel avec L'Association Les Traits de Jean Vérat, pour la wagonnette, du 1^{er} mai 2024 au 3 novembre 2024, à titre gracieux.

L'Association adressera à la CDCHS :

- Une facture mensuelle, sur la base de 500 € par prestation réalisée.

Les tarifs convenus sont les suivants :

Désignation	Tarifs public	Commission pour la CDCHS
Anes 15 min	8 €	1,5 €
Anes 30 min	15 €	2,5 €
Anes 1h	20 €	3,5 €

Fait à Jonzac,

Le

16 JUL. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex